

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 2 NOVEMBRE 2021 à 18 heures 30

L'an deux mille vingt et un et le mardi deux novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ETCHART, Maire.

Etaient Présents : Pascal ETCHART, Nathalie BOUISSET, Maryse DEPUYDT, Eve ROUGET, Olivier VARIN, Marie-Laure CAPITAIN, Matthieu PAPPALÉPORÉ, Josette ROUGET, Pascal LHOTE et André BLANCHARD.

Absents excusés : Jacqueline ROBINET *ayant donné pouvoir* à Josette ROUGET

Convocations adressées le 28 octobre 2021

SECRETARE DE SEANCE : Eve ROUGET

ORDRE DU JOUR :

• **ENQUETE PUBLIQUE POUR LE PROJET D'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE VEZANNES**

♦ Avis de la Commune de Carisey

• **CHABLIS VILLAGES ET TERROIRS**

Approbation de la révision des attributions de compensation des communes proposée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

• **DELIBERATION MODIFICATIVE**

♦ Pour paiement du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales)

♦ Provisions budgétaires pour titres en attente de paiement.

• **COMMISSION DECHETS** (présentation Olivier VARIN)

• **SUJETS ET QUESTIONS DIVERSES**

AVIS DU CONSEIL SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VEZANNES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un projet d'installation et d'exploitation d'un parc éolien est en cours sur la commune de Vezannes.

Le projet est constitué de 3 éoliennes d'une hauteur totale en bout de pale de 169.9 m-176 m pour 1 éolienne et de 199.9-200 m pour les 2 autres, d'une puissance de 5,7 MW ; soit une puissance totale de 17 MW et d'un poste de livraison.

Par arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2021-0349 du 17 septembre 2021 une enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de VEZANNES par la SAS Eoliennes des Pivoines est ouverte à la Mairie de Vezannes du lundi 18 octobre 2021 au samedi 20 novembre 2021.

Conformément à l'article 4 dudit arrêté, le conseil municipal de la commune de CARISEY, dont une partie du territoire est touchée par le rayon d'affichage règlementaire de 6 kilomètres autour du site concerné, est appelé à donner son avis dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture des registres d'enquête. Hors délais ou non exprimés, ils seront réputés favorables.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal de Carisey sur ce projet.

Le Conseil Municipal de Carisey,

Après en avoir délibéré,

Par 5 voix contre, 5 voix pour et 1 Abstention

En cas d'égalité, la voix du maire l'emporte, l'avis du conseil municipal est donc défavorable.

DECIDE de donner un avis défavorable au projet éolien sur la commune de Vezannes.

CHABLIS VILLAGES ET TERROIRS

REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DES COMMUNES

Il est exposé aux membres du conseil qu'en application des dispositions du paragraphe V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs verse à chaque commune membre une attribution de compensation.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsque ce dernier se voit transférer ou modifier des compétences par les communes ou inversement leur restitue des compétences, et lorsque les charges transférées sont supérieures aux produits transférés.

Tel est le cas pour la commune de Deux Rivières dans le cadre de l'augmentation horaire de l'accueil périscolaire matin sur sa commune (passage de 7h45 à 7h30) et dont le reste à charge est arrêté à la somme de 743 €.

Aussi pour répondre au principe de neutralité budgétaire, l'attribution de compensation de la commune de Deux Rivières est diminuée de ce montant.

Le rapport de la CLECT est transmis à chaque commune membre de la communauté qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci.

C'est sur ce nouveau rapport de la CLECT que le conseil municipal doit délibérer et ce même si le montant de son attribution de compensation reste inchangé.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carisey,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies,

Considérant que la CLECT réunie le 4 octobre 2021 a validé une révision des montants d'attributions de compensation de la commune de Deux Rivières,

Considérant que le rapport de la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité qualifiée, et des conseils municipaux des communes membres,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité (11 voix pour) :

- Approuve le rapport de la CLECT du 4 octobre 2021 annexé à la présente délibération ;
- Rappelle que le montant annuel de l'attribution de la commune de Carisey est de 51 144 euros reste inchangé et versé chaque année selon le calendrier établi comme suit : 4262.00€ versé mensuellement.

Autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

• DELIBERATION MODIFICATIVE

◆ Pour paiement du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales)

Le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) constitue un mécanisme de péréquation propre au bloc communal. Il vise à corriger les écarts de richesse et de pression fiscale entre les territoires, **et s'applique aux ensembles intercommunaux, formés d'un EPCI et de ses communes.**

Certains ensembles peuvent être contributeurs, et d'autres bénéficiaires, ou même être les deux en même temps.

La Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs est contributrice et la somme due est répartie entre la Communauté de Commune et toutes les communes la composant.

La somme prévue au Budget est de 3 329 euros et la contribution définitive s'élève à 3 667 euros

◆ Provisions budgétaires pour titres en attente de paiement.

Le conseil municipal vote à 11 voix pour cette délibération modificative.

• **COMMISSION DÉCHETS** (présentation Olivier VARIN)

Olivier VARIN se charge de centraliser les enquêtes qui vous ont été remises dans les boîtes aux lettres. Attention ce ne sont pas des bons de commande, pour toute question Olivier Varin se tient à votre disposition.

• **SUJETS ET QUESTIONS DIVERSES**

Benne à verres :

Monsieur le Maire nous donne lecture d'une lettre adressée par l'association des amis du patrimoine de Carisey, concernant le nouvel emplacement, décidé par le conseil municipal en date du 5 octobre 2021, de la benne à verres aux abords de l'église. Cette requête a recueilli 27 signatures pour le changement de place de la benne.

Après réflexion et dans un souci d'écoute de nos administrés, monsieur le Maire propose l'emplacement du parking de la salle des fêtes, avec la réalisation d'aménagements paysagers pour dissimuler esthétiquement et harmonieusement au mieux celle-ci sur ce site.

Il soumet donc cette proposition au vote du conseil municipal qui, après délibération, l'adopte par 9 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention.

Pour rappel, la seconde benne sera placée au lotissement, comme décidé et acté lors du précédent conseil du 5 Octobre 2021.

*

Bilan journée UFOLEP/UFO-STREET du 28/10/2021 :

Le bilan de cette animation est très positif, il y a eu une bonne participation des enfants, qui étaient tous ravis des activités proposées.

*

Présentation du Nouveau Conseil Municipal des Jeunes (Nathalie BOUISSET)

Les 2 nouveaux élus sont Théo PAPPALÉPORE et Maxence HARIOT.

Nolan ROUGET a été élu nouveau maire du CMJ. Ses adjoints sont Emma COUCHENEY (1ère adjointe), Raphaël SOLE (2ème adjoint) et Louis COUCHENEY (3ème adjoint).

Le 1er projet porté par le CMJ est de faire des décorations de Noël pour décorer le village. Des ateliers auront lieu les samedis 20 et 27 novembre de 14h à 17h. Toute personne désireuse de se joindre à eux pour ces ateliers sera la bienvenue.

*

Organisation Cérémonie du 11 Novembre 2021 .

Les concitoyens sont invités à participer à la cérémonie commémorative du 11 novembre 2021 au monument aux morts à 11h00

Cette manifestation se déroulera avec également la participation du Conseil Municipal des Jeunes et des enfants des écoles.

Un vin d'honneur pour clôturer cette cérémonie sera proposé en salle des fêtes avec contrôle du Pass Sanitaire obligatoire à l'entrée.

*

Boulangerie :

Chambres de fermentation :

Les chambres ont été livrées et installées comme prévu et fonctionnent parfaitement ce jour.

Restes des travaux :

Monsieur le Maire a contacté l'architecte pour finaliser les travaux (fin de l'isolation du plafond), ce dernier se charge de contacter et de relancer les entreprises à ce sujet.

Monsieur le Maire nous informe que la sécurisation du puits situé dans la cour de la boulangerie n'est pas assurée, la porte étant cassée, l'entreprise GCTP contactée doit remédier à ce problème.

Monsieur le Maire nous informe qu'il a adressé un courrier recommandé à monsieur Moradi le 29/09/2021 pour qu'il procède à l'installation de son compteur à gaz individuel puisque l'installation a été effectuée par l'entreprise Jaulgelec pendant les travaux et la mise aux normes du fournil et qu'il utilise ainsi le gaz de ville par la suite.

L'entreprise Antargaz devra extraire la cuve enterrée dès que le branchement au gaz de ville sera effectué. Sans réponse de la part de monsieur Moradi, le conseil propose de lui adresser un 2^{ème} courrier recommandé lui précisant qu'il doit régulariser cette situation pour le 1^{er} janvier 2022.

Monsieur Moradi sollicite également le conseil municipal pour connaître sa position concernant le renouvellement de son bail qui prendra fin en novembre 2022.

Le conseil tient compte de cette requête et apportera après étude des propositions à monsieur Moradi concernant un futur bail sur la faisabilité et la prolongation de ce projet (augmentation de loyer, conditions d'acceptation et d'exploitation du fonds de commerce).

*

Défibrillateur + formation SST

Monsieur le Maire a demandé un devis pour avoir un nouveau défibrillateur qui serait placé à l'extérieur et accessible à tous vers un bâtiment public (la loi va bientôt nous y obliger) le montant serait de 1600€.

*

Présentation La Poste Tablette Ardoiz,

Une présentation très réussie pour tous les participants et très bien accueillie par les seniors présents.

*

Lavoir :

L'entreprise Collado va effectuer le changement de portillon du lavoir avant fin décembre 2021 afin de sécuriser cet emplacement.

*

Conseil juridique, Maître Jourdain, Cabinet Acta Publica :

Monsieur le Maire nous informe que Maître Jourdain (Acta publica) propose un abonnement de 99€ TTC par mois pour des conseils juridiques et un soutien. Le conseil demande plus de détails sur ce tarif et la durée de cet abonnement.

Monsieur le Maire nous apportera des précisions lors du prochain conseil.

*

Arrêté de voirie :

Un arrêté de voirie informe les concitoyens que pendant la période du 1er novembre 2021 au 24 décembre 2021 sera mis en place un alternat de circulation sur l'axe Varennes/Carisey pour les travaux d'enfouissement de la fibre optique.

Le CMJ a demandé un abribus pour les élèves du collège et du lycée qui attendent le bus devant les maisons sans endroit pour s'abriter. Monsieur le Maire a demandé au Maire de Villiers-Vineux qui vient d'équiper sa commune d'un abribus pour avoir une estimation du prix. Il leur en a coûté 1800€.

Le CCAS a prévu des paniers garnis pour les personnes âgées de 70 ans et plus de la commune.

La distribution se fera le 19 décembre au matin avec l'aide du CMJ.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 6 décembre 2021 à 18h30.

L'ordre du jour étant vu,

Monsieur Le Maire propose de lever la séance à 21 heures 10.

Ainsi fait et délibéré à Carisey, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pascal ETCHART